

102. Demande par écrit de points de coutume **1631 février 6 a. s. Neuchâtel**

Le capitaine Vallier demande dix points de coutume par écrit. Il est décidé que cinq ou six membres des Vingt-Quatre parmi les plus anciens forment une commission pour préparer la déclaration.

La suite de cette affaire se trouve dans SDS NE 3 104 et SDS NE 3 105.

5

Du VI febvrier 1631 [06.02.1631] en Conseil général, presidant ledit sieur Boyve.
[...] / [p. 529]

^a-Point de coutume renvoyé à l'examen^{-a b}

Dudit jour en Conseil estroit.

David Cornu notaire de Corcelles, au nom du sieur Vallier capitaine du Vauxtravers, a demandé declaration de dix poincts de coustume qu'il a produit par escript.

10

Arresté que l'on fera choix de cinq ou six des sieurs vingt quatre des plus anciens, pour recognoistre a quoy lesdits poincts consistent afin qu'y ayants advisé l'affaire soit derechef remis en Conseil pour en faire déclaration absolue.

15

Original : AVN B 101.01.01.006, p. 529 ; Papier, 22.5 × 32 cm.

^a Ajout dans la marge de gauche.

^b Ajout dans la marge de gauche d'une main plus récente au crayon : Délibérations.